

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLICÉFAI – 010798 – AMR 23/126/01 Action complémentaire sur l'AU 136/01 (AMR 23/126/01)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / Nouveau motif de préoccupation : EXECUTION EXTRAJUDICIAIRE

COLOMBIE les communautés de civils déplacés du bassin du fleuve Cacarica d'autres
Personne tuée : communautés déplacées du département du Chocó
Henry Tubercia (h)

Londres, le 17 décembre 2001

Trois hommes armés, présumés appartenir à un groupe paramilitaire, sont entrés dans la « communauté pacifique » de San José de Apartadó le 15 décembre et ont tué un de ses habitants. Amnesty International est vivement préoccupée par la sécurité des autres membres de la population civile de la région.

Vêtus d'uniformes militaires, les trois hommes sont entrés dans la communauté alors qu'Henry Tubercia parlait avec deux amis devant chez lui. Ils ont fait feu sur lui et l'ont apparemment contraint à s'allonger à terre, avant de lui tirer à deux reprises dans la tête et quatre fois dans la poitrine. D'après les informations recueillies, ces hommes ont pu entrer dans la communauté et en sortir sans entrave, malgré la présence de postes de contrôle de l'armée situés à quelques minutes de marche seulement.

Selon certaines sources, des groupes paramilitaires se préparent à lancer d'autres attaques similaires contre des communautés civiles du département du Chocó, notamment dans le bassin du fleuve Cacarica, en décembre et en janvier.

Dans le cadre du conflit qui ravage la Colombie, les habitants de San José de Apartadó ainsi que ceux d'autres communautés, situées dans le bassin du fleuve Cacarica, ont appelé les deux camps à respecter leur droit à la vie ainsi que le droit à la neutralité dont ils peuvent se prévaloir en tant que civils. Accusés de manière répétée par les forces de sécurité et leurs alliés paramilitaires d'avoir partie liée avec la guérilla, les personnes déplacées de retour dans le bassin du Cacarica et les habitants de San José de Apartadó sont les cibles de menaces et d'attaques persistantes.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

– exhortez les autorités à ordonner l'ouverture d'une enquête indépendante, impartiale et efficace sur le meurtre d'Henry Tubercia, qui a été abattu par des paramilitaires dans la « communauté pacifique » de San José de Apartadó, dans le département d'Antioquia, le 15 décembre, et à traduire en justice les responsables présumés de cet homicide ;

– dites-vous vivement préoccupé par la sécurité des habitants de San José de Apartadó et des membres des communautés déplacées du bassin du fleuve Cacarica qui ont récemment regagné leur région d'origine ;

– exhortez les autorités à prendre toutes les mesures jugées nécessaires par les membres de ces communautés pour garantir leur protection ;

– déclarez vous inquiet quant au fait que le gouvernement et les forces de sécurité n'ont pris aucune réelle mesure contre les groupes paramilitaires qui opèrent dans les départements du Chocó et d'Antioquia, bien que les Nations unies aient recommandé à plusieurs reprises aux autorités colombiennes de combattre et de démanteler les formations paramilitaires et que le gouvernement se soit engagé maintes fois à agir en ce sens ;

– demandez instamment qu'une enquête exhaustive et impartiale soit ouverte sur les liens existant entre les forces de sécurité et les groupes paramilitaires qui opèrent dans les départements du Chocó et d'Antioquia, que les conclusions de ces investigations soient rendues publiques, et que les sympathisants et les membres présumés de ces groupes soient traduits en justice.

APPELS À :

Président de la République :
Sr. Presidente Andrés Pastrana

Ministre de la Défense :
Dr. Gustavo Bell

Presidente de la República
Palacio de Nariño
Carrera 8 No. 7-26
Santafé de Bogotá, Colombie
Télégrammes : Presidente Pastrana, Bogotá, Colombie
Télex : 44281 PALP CO
Fax : + 57 1 566 20 71
Formule d'appel : *Excelentísimo Sr. Presidente, / Monsieur le Président de la République,*

Ministro de Defensa Nacional
Ministerio de Defensa Nacional
Avenida Eldorado CAN
Carrera 52, Oficina 217
Santafé de Bogotá, Colombie
Télégrammes : Ministro Defensa, Bogotá, Colombie
Télex : 42411 INPRE CO ; 44561 CFAC CO
Fax : + 57 1 222 18 74 / 222 00 59
Formule d'appel : *Sr. Ministro, / Monsieur le Ministre,*

Ministre de l'Intérieur :
Dr. Armando Estrada Villa
Ministerio del Interior
Ministerio del Interior, Palacio Echeverry
Carrera 8a, No. 8-09, Piso 2o.
Santafé de Bogotá, Colombie
Télégrammes : Ministro Interior, Bogotá, Colombie
Fax : + 57 1 562 5298 / 562 9890
Formule d'appel : *Sr. Ministro, / Monsieur le Ministre,*

COPIES À :

Commission intercongrégations Justice et paix :
Comisión Intercongregacional de Justicia y Paz
AA 31861, Santafé de Bogotá
Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 28 JANVIER 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI - Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents. Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org